



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 80319

### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés rencontrées par un certain nombre d'étudiants dues à l'insuffisance des moyens de médecine préventive mis à leur disposition. Beaucoup sont victimes du stress pouvant les conduire jusqu'à la déprime. Une enquête réalisée par un réseau de mutuelles étudiantes révèle qu'un pourcentage non négligeable de ces jeunes sont victimes de cette situation, soumis notamment à un rythme de vie très intense pouvant les conduire jusqu'à l'angoisse. Il lui demande si les moyens existants mis à la disposition des jeunes sont suffisamment exploités pour répondre à leurs demandes et les aider dans ce passage difficile de la préparation à la carrière à laquelle ils aspirent.

### Texte de la réponse

Structures de prévention et d'aide médicale en faveur des étudiants, les services de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS) ont notamment pour objectif de prévenir ou de détecter les troubles et facteurs d'inadaptation physique ou psychique susceptibles de constituer des obstacles au travail de l'étudiant. À cet égard, s'il n'existe pas de données nationales sur ce problème, les SMPPS ont développé localement des études et des enquêtes épidémiologiques mettant en évidence que les problèmes de santé rencontrés par les étudiants (troubles du sommeil, du comportement alimentaire, consommation de médicaments, sentiments dépressifs...) sont fortement liés aux situations de stress, de solitude, créées par le contexte universitaire. Ces différents constats ont conduit les services à élaborer des priorités d'action propres à sensibiliser l'étudiant à la prévention personnalisée de sa santé et à intégrer, chaque fois que c'est possible, une dimension préventive dans les prestations. Les SMPPS associent des actions souvent intégrées à l'enseignement visant à favoriser l'adaptation des étudiants concernés par le mal-être et, de manière plus générale, des prestations, individuelles (consultations médico-psychologiques...) ou collectives, de prise en charge du stress, de l'anxiété et de l'isolement (groupes relaxation et affirmation de soi, sophrologie, soins-études...). De même, les stratégies de prévention induites par l'augmentation de la demande sanitaire de la population étudiante sont caractérisées avant tout par le souci des services de répondre aux besoins des étudiants les plus en difficulté et qui ont par là même le plus de mal à accéder aux prestations de santé. Ainsi, l'ensemble des services a mis en place des consultations spécialisées gratuites diversifiées (gynécologie, diététique...), plusieurs ayant même obtenu l'agrément comme centres de santé. Dans cette perspective, il est clair que la fonction traditionnelle de prévention des services devra s'accompagner, à l'avenir, d'une aide accrue à la médicalisation d'une population étudiante issue de catégories sociales moins favorisées et s'axer de façon plus incisive sur la promotion de la santé au plan individuel et collectif avec une adaptation aux spécificités locales dans le cadre de l'autonomie des universités (aider l'étudiant à devenir un acteur de sa santé, développer les actions sur les facteurs influençant la santé : rythmes de travail, hygiène, sécurité, alimentation...).

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription** : Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 80319

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 6 décembre 2005, page 11196

**Réponse publiée le** : 22 août 2006, page 8847